

# Arrêté fédéral sur le financement de la réduction du bruit émis par les chemins de fer

du 6 mars 2000

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu la loi fédérale du 24 mars 2000 sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer<sup>1</sup>;

vu le message du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> mars 1999<sup>2</sup>,

*arrête:*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'engagement de 1,854 milliard de francs (prix de 1998) est alloué pour financer la réduction du bruit émis par les chemins de fer.

<sup>2</sup> Si l'objectif fixé à l'art. 2, al. 3, de la loi fédérale du 24 mars 2000 sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer ne peut être atteint dans le délai prévu, le Conseil fédéral soumet à temps à l'Assemblée fédérale un arrêté sur un crédit d'engagement supplémentaire afin que le délai initial puisse être respecté.

## **Art. 2**

Le Conseil fédéral peut augmenter le crédit d'engagement proportionnellement aux frais supplémentaires dus au renchérissement.

## **Art. 3**

<sup>1</sup> Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

<sup>2</sup> Il entre en vigueur en même temps que la loi fédérale du 24 mars 2000 sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer.

Conseil des Etats, 6 mars 2000

Le président: Schmid Carlo

Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 21 décembre 1999

Le président: Seiler

Le secrétaire: Anliker

<sup>1</sup> RS 742.144; RO 2000 ...

<sup>2</sup> FF 1999 4530

## Arrêté fédéral sur le financement de la réduction du bruit émis par les chemins de fer

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.09.2000
Date	
Data	
Seite	4439-4439
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 815

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.